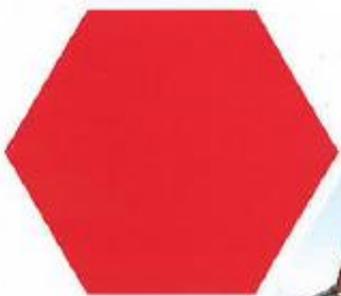




COMMUNE DE
Gibloux

N° 2 Juin 2020

Bulletin communal



SOMMAIRE

Mot du syndic.....	4
Politique communale	5
Finances	5
Comptes 2019.....	5
Facturations des impôts.....	10
Recommandations et divers	11
Ordre public – Sécurité – Service du feu	12
Crise sanitaire COVID-19	12
Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI.....	12
Recommandation : La Fédération Romande des Consommateurs vous demande de faire preuve de vigilance	13
Précarité liée à la crise sanitaire	15
Des provisions providentielles.....	15
Affaires scolaires – Structures de garde – Enfance et jeunesse.....	16
Midnight Gibloux	16
Culture - Sport - Loisirs.....	18
Mérite sportif de Gibloux 2020	18
Prix culturel de Gibloux 2020	18
Manifestations sportives et culturelles annulées en raison de la crise sanitaire	18
Agriculture	19
Lutte contre le chardon des champs et autres plantes nuisibles.....	19
Energie.....	20
Modification de la loi sur l'énergie – Nouvelles opportunités pour les propriétaires	20
Procédure de permis de construire.....	20
Le programme bâtiment Fribourg.....	20
Les appareils électroniques en mode veille consomment de l'énergie	21
Le Conseil général.....	23
Décisions du Conseil général	23
Informations de l'administration	24
Mesures communales en lien avec le Coronavirus.....	24
Fermeture d'été	27
Travaux d'été.....	27
Fête nationale - Annulation de la manifestation	27
Contrôle des habitants.....	28
Bibliothèque du Gibloux.....	29
Ludothèque du Gibloux.....	29
Bois de feu.....	30
Informations générales	31
L'APRG.....	31
La Maison des Petits à Villarod.....	31
Contrôle des champignons	32
Croix-Rouge	33
Chaperon Rouge – Garde d'enfants pour les familles éprouvées par la crise sanitaire.....	33
Ligues de santé	34

MOT DU SYNDIC



Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Chères Habitantes, Chers Habitants de la commune de Gibloux,

Ce début d'année 2020 a vu éclater la crise du coronavirus (Covid-19), crise qui a déstabilisé la vie de milliards de personnes de par le monde. Nous avons tous vécu une période de semi-confinement, situation tout simplement inconcevable il y a encore quelques mois. À fin février, nous espérions encore que ce serait une petite crise et que tout rentrerait dans l'ordre. La réalité a été toute autre et cette crise a eu de très importantes conséquences sur l'ensemble des activités humaines.

Dans le cas de notre commune, la première réelle prise de conscience s'est produite lorsque le Comité d'organisation du Championnat Suisse de Cross, prévu à Farvagny-le-Grand le 7 mars, a dû décider d'annuler cet événement deux jours avant son lancement. Le danger de propagation du virus lors d'un tel rassemblement (700 à 800 athlètes venant de toute la Suisse) était tellement élevé que cette solution s'est imposée aux organisateurs. Le Conseil communal tient à souligner la prise de responsabilité indéniable du comité d'organisation, le courage de décider dans l'intérêt de tous, l'abnégation et la résilience en rapport avec l'important travail effectué durant deux ans pour préparer cette fête du sport athlétique.

Si cette décision a été la plus marquante parce que si proche de la date de la manifestation, s'en sont suivies de nombreuses autres en relation avec tous les aspects de la vie culturelle, sportive et associative. Des différents championnats sportifs ou tournois, en passant par la fête des Céciliennes à Rossens, tous les organisateurs ont pris leur décision d'annulation d'événements à contrecœur et avec inquiétude. Elles l'ont fait

avec le même sens des responsabilités que celui décrit ci-avant. Il faut y ajouter, dans le domaine économique, les indépendants et les PME qui ont dû se résoudre à fermer leur entreprise ou à réduire leur activité pour se plier aux directives Covid-19.

Le Conseil communal tient à adresser ses vifs remerciements à tous ceux qui, devant ces choix difficiles, ont pris l'option de l'intérêt commun avant leur intérêt personnel. Sa reconnaissance va également à l'ensemble des habitants de Gibloux qui, par une attitude proactive à respecter les directives des instances fédérales, cantonales et communales, ont contribué à limiter au maximum les effets du Covid-19. Le Conseil communal a une pensée particulière pour toutes les personnes qui ont souffert, atteintes dans leur santé par ce virus. Il leur souhaite un bon rétablissement. Il adresse également ses condoléances les plus sincères à ceux qui ont eu la tristesse de perdre un être cher.

Le Conseil communal a pris un certain nombre de décisions face à cette crise, vous en trouvez un résumé dans ce bulletin. Nous avons également décidé de contribuer à soulager la pression immédiate sur les impôts ordinaires des personnes physiques et des personnes morales et sur les débiteurs.

Nous voilà au début de l'été, nous avons tous envie de profiter de ce moment particulier pour reprendre une vie normale et oublier le Covid-19. Cependant, notre responsabilité personnelle est de continuer à respecter les consignes des autorités fédérales, cantonales et communales et, dans ce cadre-là, de passer malgré tout un bel été.

Pour le Conseil communal de Gibloux
Jean-François Charrière
Votre Syndic



POLITIQUE COMMUNALE

FINANCES

Comptes 2019

Les comptes 2019, 4^e exercice de la commune de Gibloux, ont été approuvés par le Conseil général lors des séances des 27/28 mai 2020 sur la base du rapport de l'organe de révision Fiduservice SA.

1. Comptes de fonctionnement 2019

1.1 Résultats généraux

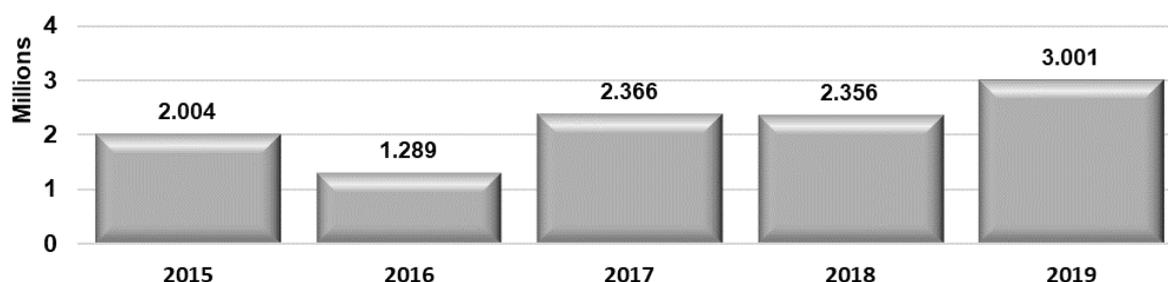
	Comptes 2019		Budget 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Chiffres bruts	48'598'331.16	48'599'053.92	40'488'702.00	40'433'414.00
Excédent net de produits	722.76		-55'288.00	
Amortissements obligatoires	1'527'557.20		1'819'837.00	
Attributions aux réserves non-obligatoires	2'000'000.00			
Cash flow de l'exercice 2019	3'528'279.96		1'764'549.00	
Ecritures à déduire				
Imputations internes	3'148'057.05	3'148'057.05	3'577'957.00	3'577'957.00
Gestion dossiers tiers par le SSoc	3'763'728.52	3'763'728.52	3'400'000.00	3'400'000.00
Mouvements sur les réserves	5'548'543.60	5'548'543.60		
Attributions aux réserves non-obligatoires	2'000'000.00			
Provisions extraordinaires	1'000'000.00			
Total	15'460'329.17	12'460'329.17	6'977'957.00	6'977'957.00
Chiffres nets du fonctionnement communal	33'138'001.99	36'138'724.75	33'510'745.00	33'455'457.00
Excédent brut de produits	3'000'722.76		-55'288.00	
Evolution des charges par rapport au budget	-372'743.01			
Evolution des produits par rapport au budget		2'683'267.75		

Les comptes de fonctionnement 2019 peuvent à nouveau être considérés comme excellents. Des produits de près Fr. 2'680'000.00 supérieurs au budget (+ 7.42 %) et des charges de près de Fr. 370'000.00 inférieures au budget (- 1.12 %), permettent de dégager un **excédent brut de produits avant amortissements supplémentaires de Fr. 3'000'722.76** alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 55'288.00.

Après déduction des attributions aux réserves (Fr. 2'000'000.00) et à des provisions extraordinaires (Fr. 1'000'000.00), l'excédent net de produits de l'exercice 2019 s'élève à Fr. 722.76.

Ce bon résultat confirme les résultats précédents et la bonne santé des finances de la commune fusionnée.

Excédent brut de produits



1.2 Résultats par chapitre

	Comptes 2019		Budget 2019		Ecart net Co - Bu
	Charges	Produits	Charges	Produits	
Administration	2'833'308.55	161'444.05	3'023'889.00	38'800.00	-313'224.50
Ordre public	629'820.15	252'024.10	641'965.00	265'963.00	+1'794.05
Enseignement et formation	10'407'081.85	1'244'965.75	10'290'298.00	950'382.00	-177'799.90
Culture, sports et loisirs	1'897'151.85	212'234.35	1'965'495.00	248'070.00	-32'507.50
Santé	2'655'573.55	29'025.30	2'676'252.00	35'000.00	-14'703.75
Affaires sociales	10'907'741.63	6'872'593.81	10'322'158.00	6'230'190.00	-56'820.18
Transports et communications	1'931'162.85	115'318.50	1'902'353.00	91'500.00	+4'991.35
Protection et aménagement de l'environnement	4'314'413.75	3'927'182.80	4'568'523.00	3'952'000.00	-229'292.05
Economie publique	967'381.74	1'491'741.62	1'021'448.00	1'477'600.00	-68'207.88
Finances et impôts	12'054'695.24	34'292'523.64	4'076'321.00	27'143'909.00	+829'759.60
Total brut	48'598'331.16	48'599'053.92	40'488'702.00	40'433'414.00	-56'010.76
Excédent produits	722.76		-55'288.00		
Imputations internes	3'148'057.05	3'148'057.05	3'577'957.00	3'577'957.00	
Total net	45'450'274.11	45'450'996.87	36'910'745.00	36'855'457.00	
Excédent par rapport aux produits nets	0.00%		-0.15%		

Afin de chiffrer les écarts entre les comptes et le budget 2019, la colonne « Ecart net » contient les augmentations de charges nettes ou les diminutions de produits nets (signe +) respectivement les diminutions de charges nettes ou les augmentations de produits nets (signe -).

A l'exception des chapitres « Ordre public », « Transports et communications » et « Finances et impôts », tous les autres chapitres bouclent avec des charges nettes significativement inférieures au budget.

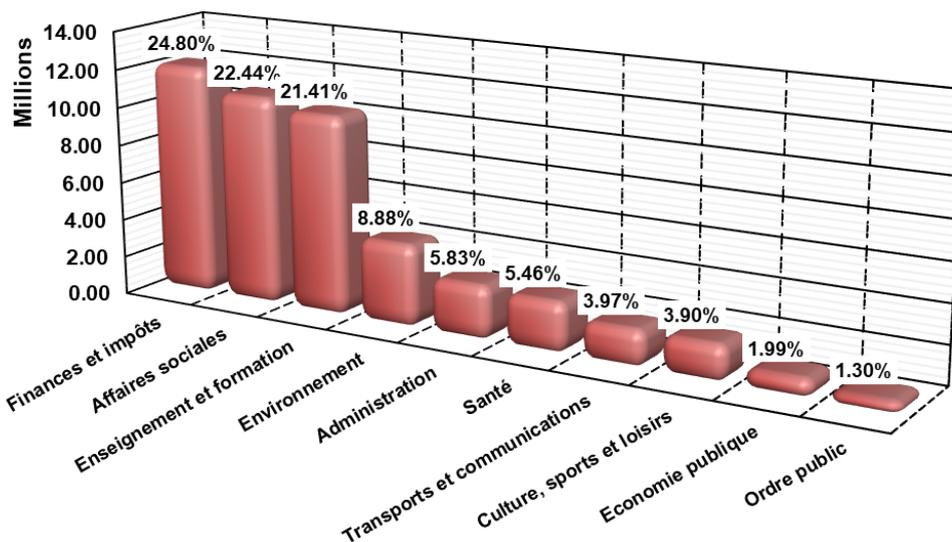
Si on laisse de côté le résultat du chapitre « Finances et impôts », les charges nettes du « ménage communal » sont de Fr. 886'000.00 inférieures aux prévisions budgétaires.

Les écarts importants entre comptes et budget sont principalement dus, au chapitre :

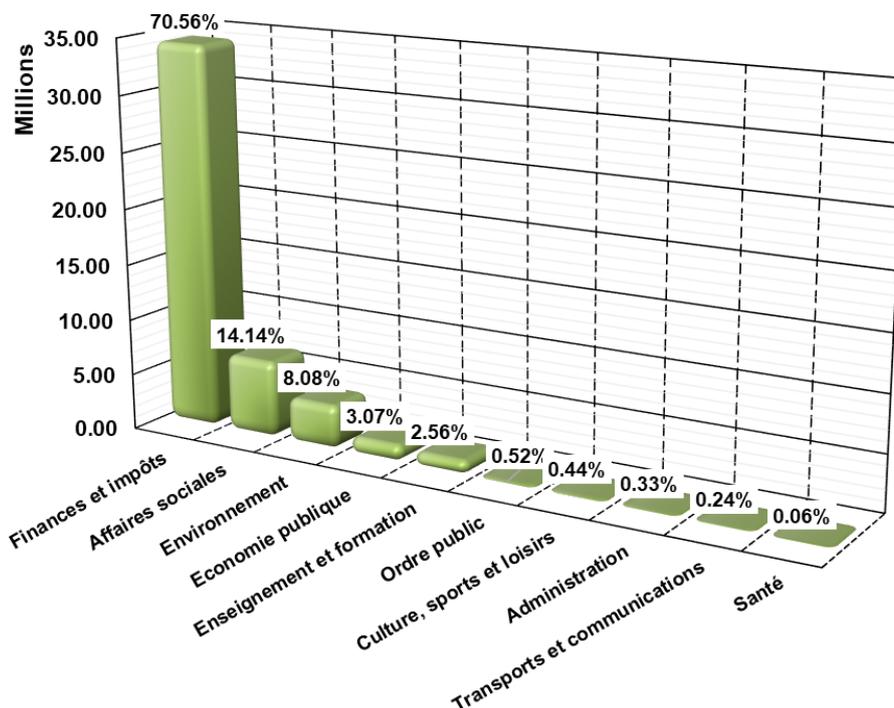
- **Administration** (- 313 kFrs) : frais des autorités (- 35 kFrs), frais de votations et élections (- 16 kFrs), frais de personnel (- 97 kFrs) et frais généraux de l'administration (- 165 kFrs).
- **Enseignement et formation** (- 178 kFrs) : écoles primaires (- 35 kFrs), cycles d'orientation (- 87 kFrs) et frais d'exploitation des bâtiments scolaires (- 49 kFrs).
- **Culture, sports et loisirs** (- 32 kFrs) : contributions aux activités culturelles et d'animations (- 20 kFrs) et frais d'exploitation des infrastructures culturelles et sportives (- 40 kFrs) ; ces diminutions sont en partie compensées par la suppression de la recette de la gestion des impôts paroissiaux inscrite pour la dernière fois dans ce chapitre au budget 2019 (inscrite au chapitre « Administration » pour les comptes 2019).

- **Affaires sociales** (- 57 kFrs) : frais d'accueil de la petite enfance (- 19 kFrs), participation aux institutions pour personnes handicapées (+ 85 kFrs) et frais de l'aide sociale (- 120 kFrs).
- **Protection et aménagement de l'environnement** (- 230 kFrs) : frais de gestion des déchets (- 87 kFrs), correction des eaux et endiguements (-45 kFrs) et frais liés à l'aménagement du territoire et aux constructions (- 87 kFrs).
- **Economie publique** (- 68 kFrs) : exploitation forestière (- 48 kFrs) et frais du chapitre énergie (- 19 kFrs).
- **Finances et impôts** (+ 830 kFrs) : provision complémentaire pour l'assainissement de la Caisse de prévoyance (+ 500 kFrs) + provision pour les conséquences financières de la crise du Covid-19 (+ 500 kFrs) + attributions aux réserves (+ 2 MFrs) auxquelles il convient de déduire des recettes supplémentaires au chapitre des impôts de 1.8 MFrs et le report d'une année de la prise en compte des frais financiers de l'agrandissement du complexe communal de Farvagny-le-Grand (366 kFrs).

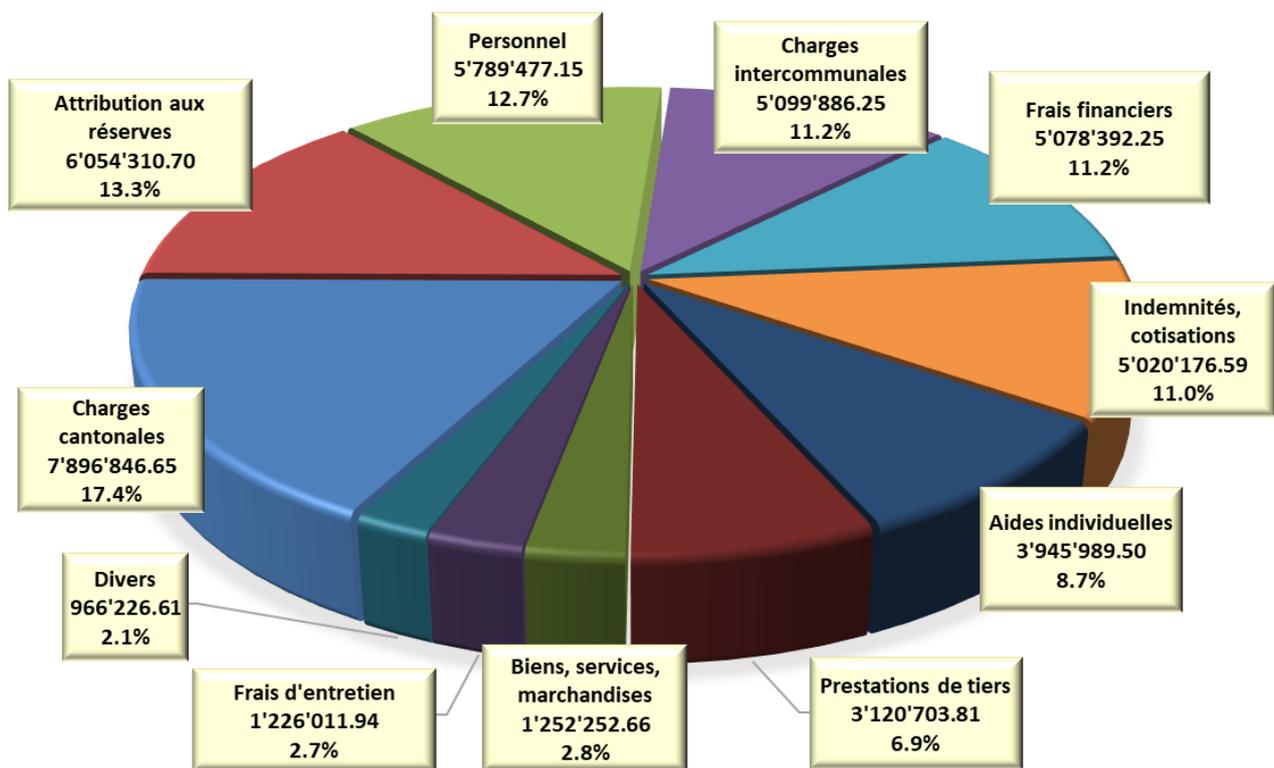
1.3 Répartition des charges par chapitre



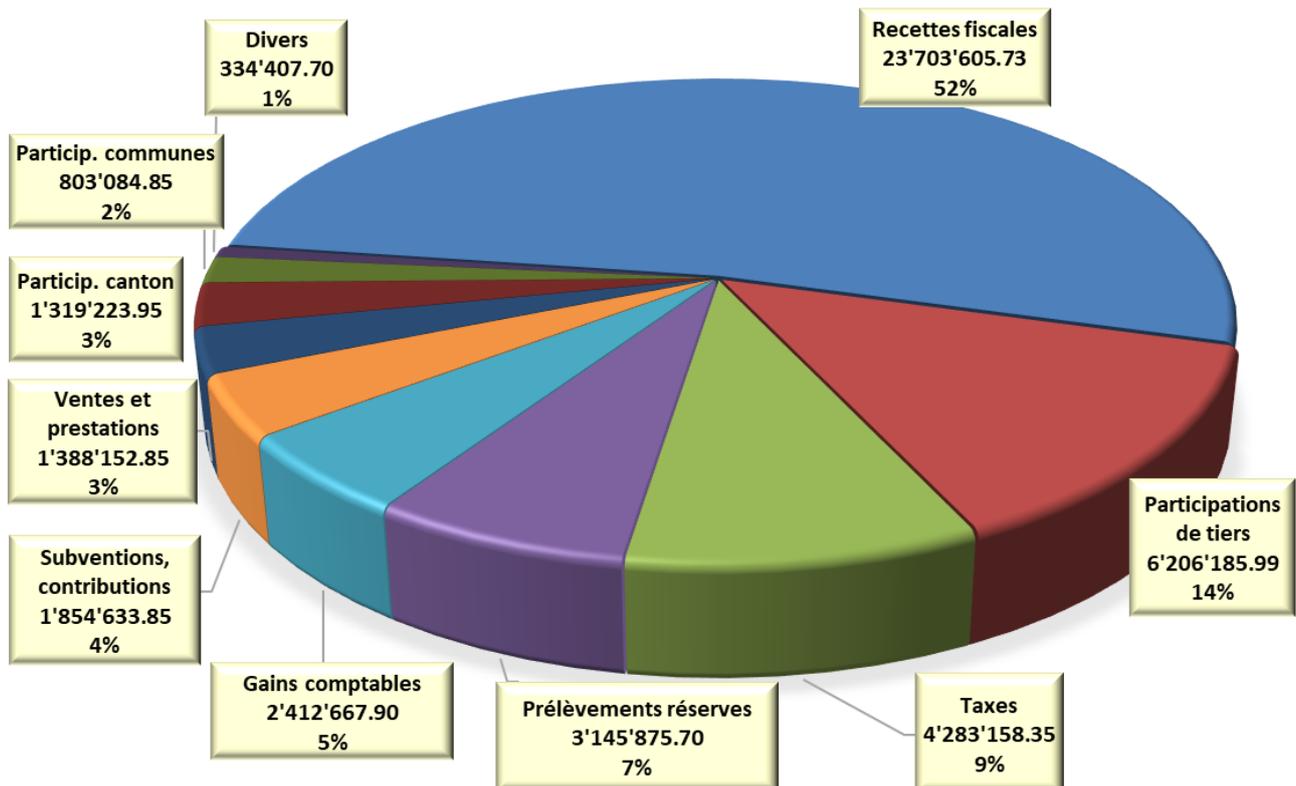
1.4 Répartition des produits par chapitre



1.5 Répartition des charges nettes par nature – Total Fr. 45'450'274.11



1.6 Répartition des produits nets par nature – Total Fr. 45'450'996.87



2. Comptes des investissements 2019

2.1 Par chapitre	Comptes 2019		Budget 2019		Co – Bu Ecart net
	Charges	Produits	Charges	Produits	
Ordre public	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Enseignement et formation	85'239.60	0.00	90'000.00	0.00	-4'760.40
Culture, sport et loisirs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Transports et communications	726'842.95	0.00	1'439'000.00	511'700.00	-200'457.05
Protection et aménagement de l'environnement	958'990.50	2'506'771.50	4'348'000.00	2'553'000.00	-3'342'781.00
Economie publique	169.60	0.00	42'000.00	12'000.00	-29'830.40
Finances et impôts	672'705.70	682'153.25	2'031'000.00	1'740'000.00	-300'447.55
Total	2'443'948.35	3'188'924.75	7'950'000.00	4'816'700.00	-3'878'276.40
Excédent de produits/charges	744'976.40			3'133'300.00	

2.2 Par catégorie	Comptes 2019		Budget 2019		Co – Bu Ecart net
	Charges	Produits	Charges	Produits	
Charges et recettes non affectées	0.00	3'165'771.50	0.00	2'314'000.00	-851'771.50
Solde de projets terminés avant 2019	0.00	16'885.00	0.00	0.00	-16'885.00
Projets terminés au 31.12.2019	1'286'540.05	6'268.25	1'130'000.00	0.00	150'271.80
Projets retardés	346'681.35	0.00	619'000.00	161'700.00	-110'618.65
Projets en cours	807'565.40	0.00	5'943'000.00	2'341'000.00	-2'794'434.60
Projets reportés	3'161.55	0.00	150'000.00	0.00	-146'838.45
Projet abandonné	0.00	0.00	108'000.00	0.00	-108'000.00
Total	2'443'948.35	3'188'924.75	7'950'000.00	4'816'700.00	-3'878'276.40
Excédent de produits/charges	744'976.40			3'133'300.00	

Les comptes des investissements 2019 bouclent avec un excédent de produits de près de Fr. 750'000.00 alors que les prévisions budgétaires affichaient un excédent de charges de près de Fr. 3'130'000.00.

Cet écart est principalement dû au retard dans la facturation et/ou dans la réalisation de certains projets en particulier dans le domaine de l'approvisionnement en eau et à des recettes de taxes de raccordement plus élevées que prévu.

Projets terminés au 31.12.2019 : l'excédent de charges par rapport au budget est principalement dû aux charges 2019 du projet d'agrandissement du complexe communal de Farvagny-le-Grand dont les travaux étaient considérés comme terminés lors de la préparation du budget 2019.

Projets en cours

Les projets suivants ont notamment subi des retards importants :

- Mise en séparatif du réseau EU de Farvagny-le-Petit
- Bassin de laminage Pra Gady à Vuisternens-en-Ogoz
- Revitalisation de La Longivue et Equipement de la zone d'activités de La Longivue à Farvagny-le-Grand

3. Bilan au 31 décembre 2019

	Bilan au 01.01.2019	Mouvement	Bilan au 31.12.2019
Actifs	53'938'326.09	3'282'392.29	57'220'718.38
Patrimoine financier			
Disponibilités	5'181'386.20	3'506'994.55	8'688'380.75
Avoirs	-8'277'642.71	2'239'961.94	-6'037'680.77
Placements	669'025.75	8'772.85	677'798.60
Actifs transitoires	17'227'276.55	516'537.90	17'743'814.45
Patrimoine administratif			
Investissements	39'138'280.30	-2'989'874.95	36'148'405.35
Passifs	-53'938'326.09	-3'282'392.29	-57'220'718.38
Engagements			
Engagements courants	-1'612'145.36	-204'404.58	-1'816'549.94
Dettes à moyen et long terme	-39'884'926.00	710'910.00	-39'174'016.00
Engagements particuliers	-9'649.20	0.00	-9'649.20
Provisions	-1'798'961.98	-1'014'457.75	-2'813'419.73
Passifs transitoires	-209'800.40	134'717.80	-75'082.60
Réserves	-5'329'194.17	-2'908'435.00	-8'237'629.17
Fortune	-5'093'648.98	-722.76	-5'094'371.74

Le bilan résumé au 31.12.2019 ci-dessus appelle les commentaires suivants :

- Les disponibilités de l'ordre de Fr. 8'700'000.00 sont à la hauteur des réserves inscrites au bilan.
- Le poste d'actifs « Avoirs » avec un solde négatif provient du mode de comptabilisation des acomptes d'impôts payés qui sont comptabilisés au crédit des comptes débiteurs.
- Malgré un programme d'investissements soutenu, **les dettes à moyen et long terme** (emprunts bancaires et emprunts LIM) **sont en diminution** de près de Fr. 711'000.00.
- Les **provisions** sont **en forte progression** en raison de provisions pour un montant de Fr. 1'000'000.00 mis à charge de l'exercice 2019 **pour financer le futur assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et les conséquences de la crise du Covid-19.**
- Les **réserves** disponibles sont **en forte progression** (+ Fr. 2'908'435.00) en raison du retard des projets d'investissement et d'importantes recettes des taxes de raccordement.

Pour encore plus de détails sur les comptes 2019, voir sur le site internet communal : <https://www.commune-gibloux.ch>

Facturations des impôts

Acomptes 2020

Les bulletins de versement envoyés à la fin mai sont destinés au paiement de vos acomptes d'impôts 2020. Comme par le passé, vous pouvez choisir un règlement en 9 acomptes mensuels (de fin juin à fin février selon le calendrier annoncé dans le bulletin communal de mars 2020) ou en un seul versement.

Les coefficients d'impôts sont :

- **Impôt communal 2020** : 85 % sur le revenu et la fortune
- **Impôt paroissial 2020 de Corpataux-Magnedens** : 9 % sur le revenu et 10 % sur la fortune
- **Impôt paroissial 2020 de Farvagny** : 8 % sur le revenu et sur la fortune
- **Impôt paroissial 2020 de Le Glèbe** : 10 % sur le revenu et sur la fortune
- **Impôt paroissial 2020 de Rossens** : 8 % sur le revenu et 10 % sur la fortune
- **Impôt paroissial 2020 de Vuisternens-en-Ogoz** : Traité par la Paroisse

Comment les acomptes ont-ils été calculés ?

Le montant des acomptes est calculé sur la base de la dernière taxation fiscale connue (impôt 2018 pour la plupart des contribuables).

Si, à réception des acomptes, vous estimez que les bases retenues ne correspondent pas à la réalité (par ex. revenu antérieur extraordinaire, modification durable de l'activité en 2020), vous avez la possibilité de contacter le Service des finances (Tél. 026 552 59 05 ou finances@commune-gibloux.ch) afin d'adapter vos acomptes. **Cela pourrait être le cas cette année en raison des conséquences de la crise sanitaire liée au coronavirus.**

A quelle date vais-je recevoir le décompte final de mes impôts ?

Avec l'introduction de la taxation annuelle, l'impôt 2020 sera basé sur les revenus obtenus durant l'année 2020. Aussi, ce ne sera qu'à partir de 2021, après l'examen de votre déclaration indiquant vos revenus 2020, que le Service des finances pourra établir, sur la base des indications du Service cantonal des contributions, le décompte du solde de l'impôt 2020.

Et les intérêts ?

Si les acomptes 2020 versés se révèlent insuffisants pour couvrir l'impôt 2020 fixé par la taxation, les compléments à payer feront l'objet d'une facturation d'intérêts compensatoires au taux de 1.5 %. Ces intérêts seront calculés à partir du 30 juin 2021 jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte. En revanche, si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur au taux de 3.0 % sera accordé sur les montants remboursés. Nous appliquons les mêmes taux que le Service des contributions.

A quoi sert le bulletin intitulé « Acompte volontaire 2020 » ?

Lorsque vous remplirez votre déclaration 2020, au début de l'année 2021, vous pourrez calculer votre revenu et votre fortune imposables 2020. Si, à ce moment-là, vous deviez constater que l'impôt réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il sera encore temps pour compléter le versement de vos acomptes 2020, afin de limiter le montant à payer au moment de l'établissement du décompte, et afin d'éviter ou de réduire la facturation d'intérêts compensatoires lors du décompte final. A cet effet, un bulletin de versement, intitulé « Acompte volontaire année 2020 », à compléter à votre convenance, est joint à l'envoi des acomptes.

Ordre de paiement permanent

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, vous devez modifier chaque année l'ordre permanent en précisant bien l'année pour laquelle les versements sont à effectuer (joindre les bulletins de versement qui sont codifiés). En effet, il est important que vos versements soient mis en compte sur la « bonne » année.

Recommandations et divers

Pour vos paiements, nous vous prions d'utiliser les bulletins de versement (BVR) joints aux factures et de saisir toutes les données de « codage du BV » en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique.

Lorsque les circonstances le justifient, un arrangement peut être accordé pour le paiement d'une facture, sur demande écrite, et moyennant intérêts (au taux actuel de 3%) et frais facturés en sus (selon le nombre de mensualités, voir document « Emoluments de chancellerie » publié sur notre site internet <https://www.commune-gibloux.ch> sous la rubrique « règlements communaux »).

Par ailleurs, nous nous référons aux communications figurant au verso des factures. En particulier, nous soulignons que le délai de contestation des factures est de 30 jours dès réception.

Crise sanitaire COVID-19

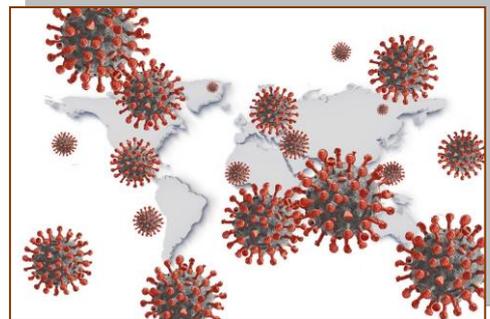
Le gouvernement suisse a pris la décision d'assouplir progressivement les mesures actuellement mises en place pour ralentir la propagation du virus COVID-19.

Depuis l'annonce du plan de déconfinement en trois étapes, nous avons commencé à élaborer des mesures spécifiques pour permettre un retour progressif à une situation normale. Comme l'a déclaré le gouvernement suisse, nous irons « aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire ». Notre approche consistera à « surveiller la situation et nous adapter » si nécessaire.

Nous nous préparons à un retour progressif des activités dans l'ensemble des secteurs. Nous vous encourageons à continuer à appliquer les mesures de précautions recommandées par l'OFSP afin de vous protéger, ainsi que votre famille et les communautés qui vous entourent.

Le monde a certainement changé et nous sommes tous confrontés à une nouvelle réalité qui a fortement impacté notre vie personnelle et professionnelle. Continuons à suivre les différentes évolutions et à adapter en permanence notre approche pour assurer la sécurité de chacun d'entre nous et le bon fonctionnement de la société. Continuons à apprendre de cette crise pour devenir encore plus forts et plus résistants tous ensemble.

Merci et prenez soin de vous !



Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI

Les corps de police cantonaux constatent une augmentation des cyber-phénomènes liés au COVID-19. De par leurs machinations, les criminels tentent délibérément d'exploiter les peurs et les inquiétudes de la population. Le réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique (NEDIK), ainsi que la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI) mettent en garde dans le contexte de cette nouvelle cybercriminalité. Les sept variantes d'escroqueries suivantes sont actuellement identifiées sur Internet :

- **Mails de phishing:** les auteurs envoient principalement des e-mails estampillés de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- **Phishing vocal:** appels au nom de l'OFSP pour obtenir des informations personnelles.
- **Corona Virus Maps :** certaines cartes interactives présentes sur des sites Web et montrant la propagation du virus peuvent être manipulées par des cybercriminels et déclencher un téléchargement pourvu de logiciels malveillants.
- **Appels frauduleux à des dons :** des pseudos organisations caritatives font appel à des dons afin de développer un vaccin contre le COVID-19.
- **Fausse boutiques de produits médicaux :** des boutiques en ligne proposent divers produits d'ordre médical (masques respiratoires, etc.) contre paiement. L'argent est encaissé mais la marchandise ne sera jamais livrée.
- **Money Mules:** par le biais d'offres alléchantes, les fraudeurs tentent de recruter des citoyens innocents en leur faisant miroiter des postes d'agents financiers (Money mules) au nom d'une société présumée.
- **Fake-Sextorsion :** les victimes sont menacées par e-mail qu'en cas de refus de paiement elles exposeraient leur famille à une contamination au coronavirus.

Ces conseils généraux s'appliquent également pendant les périodes « corona » :

- N'ouvrez pas les e-mails ou des pièces jointes d'expéditeurs inconnus et ne cliquez pas sur les liens.
- Ne répondez pas à la demande des extorqueurs ni à leurs e-mails qui sont, la plupart du temps, des spams.
- Installez un logiciel antivirus pour détecter et prévenir des infections dues à des logiciels malveillants et gardez vos systèmes à jour.
- Ne laissez pas des inconnus vous mettre sous pression au téléphone. En cas de doute, mettez fin à la conversation.
- Ne fournissez jamais de mots de passe, d'accès aux données ou aux informations de compte par téléphone ou par e-mail.
- N'effectuez des paiements anticipés auprès de boutiques en ligne que pour de petits montants. Les sommes plus importantes devraient être payées via un compte intermédiaire ou un compte en ligne en fiducie recommandé par les plateformes. Alternativement, il est conseillé de payer les marchandises directement à leur réception.
- Ne mettez jamais vos comptes bancaires à la disposition de tiers.

Recommandation : La Fédération Romande des Consommateurs (FRC) vous demande de faire preuve de vigilance

Les personnes sans scrupules et les escrocs en tout genre profitent de la situation pour agir de manière déloyale, voire commettre des escroqueries, des cyberinfractions ou de l'usure. Sachant que la prévention est la meilleure défense dans ce domaine, la FRC vous rend attentifs aux arnaques suivantes et vous demande de faire preuve d'une extrême vigilance:

- Call center vous priant d'appeler urgemment un numéro surtaxé sous un prétexte fallacieux (colis à livrer, etc.) en lien avec l'épidémie actuelle (notamment sous le nom Delta Services).
- Travaux de «désinfection» de l'appartement, une mesure soi-disant mandatée par une source officielle; les malfrats en profitent pour voler leur victime.
- Proposition d'effectuer des tests pour détecter la maladie.
- Fausses allégations sur la capacité d'un médicament à guérir de la maladie ou à «renforcer le système immunitaire».
- E-mails émanant soi-disant d'une source officielle (l'OFSP p. ex.) visant à vous faire télécharger un logiciel malveillant.
- Proposition d'aide pour faire les courses puis fuite avec l'argent.
- Vente d'articles tels que masques et lotion désinfectante à des prix prohibitifs.
- Vente de produits de contrefaçon ou défectueux: masques, lotions désinfectantes, etc.
- Fausse cagnotte.
- Faux médecin: sur la méthode de l'arnaque au faux neveu/policier.
- Fausse information autour du virus.

Afin de prévenir toute arnaque, restez vigilants lorsque vous recevez des informations liées au coronavirus. Les produits miracles n'existent pas, pas plus qu'un vaccin. Fiez-vous aux informations officielles : site de la Confédération, plateformes officielles...

Informations sur les arnaques liées au COVID 19 sur internet et ailleurs :
<https://www.melani.admin.ch/melani/fr/home.html>

Comportement à adopter

Nous vous demandons encore une fois de respecter scrupuleusement les directives de l'OFSP et de vous protéger.

Avec le beau temps qui arrive, nous sommes conscients qu'il est difficile de devoir patienter encore après les restrictions que nous vivons depuis plusieurs semaines.

Néanmoins, si nous voulons préserver les bénéfices des sacrifices que nous avons faits jusqu'à présent ainsi que protéger les personnes vulnérables, dont fait peut-être partie un de vos proches, nous devons faire preuve de discipline et de solidarité.



Se laver les mains soigneusement et régulièrement.

Sur votre lieu de travail, à la maison, lavez-vous les mains soigneusement avec du savon (cela suffit) ou avec un gel désinfectant.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou le creux du coude.

Jetez immédiatement le mouchoir, idéalement dans une poubelle munie d'un couvercle. Lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon. En l'absence de mouchoir en papier, tousssez et éternuez dans le creux du coude.



En cas d'apparition de symptômes → restez à la maison.

Si vous avez des difficultés respiratoires, de la toux ou de la fièvre, restez chez vous. N'allez plus dans les espaces publics. Contactez - par téléphone d'abord - votre médecin ou une institution de santé si votre état de santé le nécessite.



Garder ses distances.

Conserver une distance d'au moins 2 m, dans les files d'attente, mais surtout avec les populations les plus à risques (préservez leur santé).

Évitez de mettre en danger les personnes qui sont à risque accru.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de l'Etat de Fribourg à la page « Pandémie » : <https://www.fr.ch/covid19/sante/covid-19/coronavirus-informations-actuelles>

Précarité liée à la crise sanitaire

Cette période de crise sanitaire a poussé certaines personnes dans la précarité. Si vous vous trouvez dans une telle situation, nous vous conseillons de **contacter le Service social du Gibloux au 026 552 59 60**. La discrétion et la confidentialité seront assurées.

Des provisions providentielles

L'OFAE garantit l'approvisionnement en cas de pénurie

L'OFAE est une plaque tournante pour garantir l'approvisionnement. En étroite collaboration avec le secteur privé, il veille à ce que des perturbations à court terme n'impactent pas sérieusement la population et l'économie. Il assure que des marchandises vitales soient stockées en Suisse pour être distribuées en bon ordre lors d'une crise. Il garantit que les capacités sont disponibles, même si les transports sont perturbés et que nous ne perdrons pas le Nord lors d'une pénurie d'électricité.



Réserves domestiques recommandées

Boissons	9 litres d'eau par personne, autres boissons
Aliments pour une semaine	par ex. riz, pâtes, plats préparés, sel, sucre, café, thé, tisane, fruits séchés, muesli, biscottes, chocolat, lait UHT, fromage à pâte dure, viande séchée, conserves
Objets et appareils	radio à piles, lampe de poche, piles en réserve, bougies, allumettes/briquet, réchaud à gaz
Sans oublier	les articles d'hygiène et médicaments courants, un peu d'argent liquide, de la nourriture pour animaux



Quelques conseils

- Vos provisions domestiques doivent correspondre à vos besoins et à vos habitudes culinaires.
- Vous devez intégrer les aliments stockés dans votre quotidien, en les consommant et en les remplaçant régulièrement.
- Vos provisions doivent compter aussi des aliments directement consommables (sans cuisson).
- Mettez tous ces aliments – et les médicaments – dans un endroit frais, sec et à l'abri de la lumière. Selon la configuration, ce sera la cave ou la cuisine. Mais ces stocks ne doivent pas être mis aux oubliettes. Il faut les consommer régulièrement et les remplacer.
- Vérifiez la date de consommation / de péremption.

Midnight Gibloux

La Fondation IdéeSport recherche pour le projet « Midnight Gibloux »



4 juniorcoachs (h/f)

dès septembre 2020

Le programme Le Midnight Gibloux s'adresse aux adolescents de la 9^{ème} Harmos jusqu'à 17 ans et se déroule tous les samedis soir alternativement dans les salles de sport de Rossens, du cycle d'orientation (CO) de Gibloux et de Pra-Novti (Farvagny) de septembre à mai. Le concept de ces projets consiste à ouvrir des salles de sport chaque semaine pour offrir un lieu de rencontres aux adolescents, pour qu'ils puissent se défouler et passer du temps entre amis, dans un cadre sain et sécurisé.

Le poste de juniorcoach Les juniorcoaches travaillent en équipe avec les chefs de projet et les seniorcoaches en participant à l'organisation de la soirée. Le poste implique l'animation des activités et l'encadrement des participants, la gestion du kiosque et du guestbook, ainsi que la mise en place et le rangement du matériel.

Votre profil

- Tu as entre 13 et 17 ans
- Tu es engagé-e, flexible et capable de travailler en équipe
- Tu es prêt-e à travailler 1 à 2 samedis soir par mois
- Tu as de l'intérêt pour les projets sportifs et pédagogiques

Nous offrons

- Une participation au développement et à la gestion du projet
- Un encadrement professionnel et une équipe dynamique
- Une formation interne et l'acquisition de nombreuses compétences
- Une expérience pluridisciplinaire enrichissante pour ta carrière

Pour plus d'informations Fondation IdéeSport
Marion Chavanne – Cheffe de projet
077 467 77 46 / marion.chavanne@bluewin.ch

Simon Ducotterd – Chef de projet
079 237 10 18 / sducotterd@bluewin.ch

Si ce poste t'intéresse, merci d'envoyer une lettre de motivation et ton CV par e-mail jusqu'au 17 juillet 2020.

Fondation IdéeSport
Place Chauderon 24
1003 Lausanne
www.ideesport.ch

Pour un espace en mouvement
Dans toute la Suisse, IdéeSport met à disposition des jeunes des espaces pour le mouvement et les rencontres, la prévention des addictions, la promotion de la santé et l'intégration sociale.



La Fondation IdéeSport recherche pour le projet « Midnight Gibloux »

1 seniorcoach (h/f)

Dès septembre 2020

Le programme	Le Midnight Gibloux s'adresse aux adolescents de la 9 ^{ème} Harmos jusqu'à 17 ans et se déroule tous les samedis soirs alternativement dans les salles de sport de Rossens, du cycle d'orientation (CO) de Gibloux et de Pra-Novti (Farvagny) de septembre à mai. Le concept de ces projets consiste à ouvrir des salles de sport chaque semaine pour offrir un lieu de rencontres aux adolescents, pour qu'ils puissent se défouler et passer du temps entre amis, dans un cadre sain et sécurisé.
Le poste de seniorcoach	Les seniorcoachs travaillent en équipe avec le/la chef-fe de projet afin d'assurer l'organisation et la gestion des évènements, tout en assumant activement l'encadrement des coaches mineurs. Le poste implique aussi la surveillance des jeunes participant-e-s, l'animation des activités dans la salle de sport et les tâches inhérentes à la gestion de la soirée.
Votre profil	<ul style="list-style-type: none">- Vous avez idéalement entre 18 et 35 ans- Vous êtes engagé-e, rigoureux-se et aimez travailler en équipe- Vous avez de l'expérience dans le travail avec les jeunes- Vous êtes prêt-e à travailler 1 à 2 samedis soir par mois- Vous avez de l'intérêt pour les projets sportifs et pédagogiques
Nous vous offrons	<ul style="list-style-type: none">- Une participation au développement et à la gestion du projet- Un encadrement professionnel et une équipe dynamique- Une formation interne et l'acquisition de nombreuses compétences- Une expérience pluridisciplinaire enrichissante pour votre carrière
Pour plus d'informations	<p>Fondation IdéeSport Marion Chavanne – Cheffe de projet 077 467 77 46 / marion.chavanne@bluewin.ch</p> <p>Simon Ducotterd – Chef de projet 079 237 10 18 / sducotterd@bluewin.ch</p> <p>Si ce poste vous intéresse, merci d'envoyer une lettre de motivation et votre CV par e-mail jusqu'au 17 juillet 2020.</p>

Fondation IdéeSport
Place Chauderon 24
1003 Lausanne
www.ideesport.ch

Pour un espace en mouvement
Dans toute la Suisse, IdéeSport met à disposition des jeunes des espaces pour le mouvement et les rencontres, la prévention des addictions, la promotion de la santé et l'intégration sociale.

CULTURE - SPORT - LOISIRS

Mérite sportif de Gibloux 2020

- Vous connaissez un sportif méritant dans la commune ?
- Votre fille ou votre fils a récemment accompli un petit ou un grand exploit sportif ?
- Votre voisine ou votre voisin excelle dans son sport de prédilection ?
- Votre club a vu un de ses membres se distinguer dans sa discipline ?

N'hésitez pas à nous le faire savoir !

Chaque année la commune de Gibloux récompense un/e sportif/ve qui s'est distingué/e dans l'exercice d'une activité sportive. **Les dossiers de candidature sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 octobre 2020.**

Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature concernant le Mérite sportif sur notre site internet : www.commune-gibloux.ch.



Prix culturel de Gibloux 2020

Le Conseil communal a mis sur pied « Le Prix culturel de la commune de Gibloux », prix qui est décerné chaque année.

Toute personne ou société peut proposer un/e candidat/e au Prix culturel de Gibloux. Le prix récompense une personne, un groupe de personnes ou une organisation résidant dans la commune de Gibloux ou ayant un fort lien avec la commune, qui s'est distingué par son engagement dans le domaine culturel.

Nous vous rappelons que les dossiers de candidature sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 décembre 2020. Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature sur notre site internet : www.commune-gibloux.ch.



Manifestations sportives et culturelles annulées en raison de la crise sanitaire

De nombreuses manifestations sportives et culturelles ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire. Nous vous conseillons de consulter le site internet des sociétés concernées ou le site du journal L'Antenne (<https://lantenne.ch/agenda/>) afin de vous renseigner sur la tenue ou non de certains événements.



Lutte contre le chardon des champs et autres plantes nuisibles

La végétation étant en pleine croissance, il est temps de penser à la lutte contre le chardon des champs mais aussi contre d'autres plantes indésirables telles que l'ambroisie et le séneçon jacobée.

Même si elle est plutôt rare dans le canton, l'ambroisie doit être éliminée car son pollen peut causer des allergies chez l'homme. **Cette plante a surtout été signalée dans les jardins privés.**

Le séneçon jacobée commence à fleurir dans le courant du mois de juin, c'est donc le stade idéal pour l'arracher. Bien que la lutte ne soit pas obligatoire, combattre cette plante évite les risques d'intoxication du bétail.

Séneçon jacobée / Jakobskreuzkraut (*Senecion jacobaea*)



A ne pas confondre avec
Millepertuis

Pour une lutte efficace, vous devez éliminer de votre propriété tous les chardons des champs et les autres plantes indésirables avant la fin de la floraison.

Nous comptons également sur votre collaboration pour signaler aux préposés locaux les plantes précitées que vous aurez l'occasion d'observer sur le territoire de la commune (bords des forêts, gravières, etc...). Ceux-ci se chargeront d'organiser leur arrachage.

Voici les coordonnées des deux préposés locaux à l'agriculture :

M. Michel Brunisholz, 079 222 20 17
Pour le Glèble et Vuisternens-en-Ogoz

M. Jérémie Glannaz, 079 824 63 06
pour Corpataux-Magnedens, Farvagny et Rossens



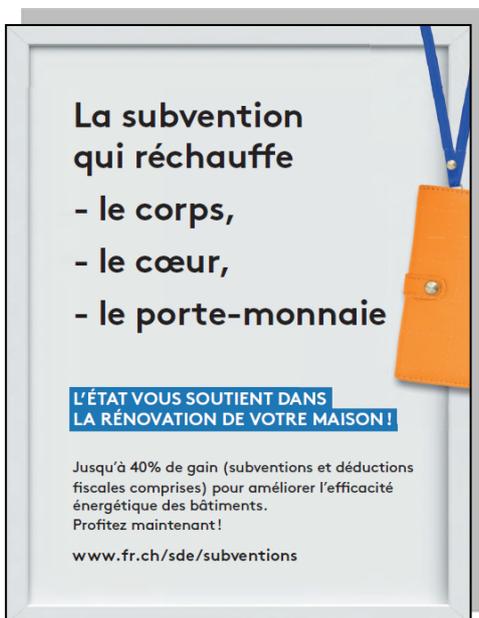
Modification de la loi sur l'énergie – Nouvelles opportunités pour les propriétaires

Plus d'énergies renouvelables, plus d'efficacité, davantage de subventions, moins d'énergies fossiles, tel est le leitmotiv de la stratégie cantonale en matière d'énergie. Après la modification de la loi sur l'énergie votée par le Grand Conseil en juin 2019, puis promulguée au 1^{er} janvier 2020, le Conseil d'Etat a adopté le règlement sur l'énergie (REn) afin de mettre en œuvre les articles de la loi de façon efficace :



- Fini le fossile pour le chauffage sans une part renouvelable
- Des aides substantielles pour le remplacement des chauffages électriques
- Du solaire sur toute nouvelle construction
- Un intérêt prépondérant aux énergies renouvelables

En plus d'être conforme à la « Stratégie énergétique 2050 » de la Confédération et au « Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC2014) », ces nouvelles mesures favorisent l'indépendance énergétique, les économies locales ainsi que la diminution de notre impact sur l'environnement et le climat.



Procédure de permis de construire

Nous vous rappelons que, depuis le 1^{er} janvier 2020 et en cas d'assainissement d'une installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire, la mise à l'enquête doit se faire par le biais d'une procédure simplifiée. Les formulaires à remplir se trouvent sur le site :

<https://www.fr.ch/sommaire/permis-de-construire-et-efficacite-energetique>.

Le programme bâtiment Fribourg

Le site internet du « Programme Bâtiment Fribourg » www.fr.ch/sde/subventions vous fournira des informations sur les démarches à effectuer par les propriétaires pour obtenir des subventions.

UN APPAREIL EN MODE VEILLE N'EST PAS ÉTEINT

Après utilisation, la plupart des appareils électroniques de divertissement peuvent être mis en mode veille (standby) à l'aide de la télécommande. Dans ce mode, certaines fonctions restent actives. Cela permet de remettre un téléviseur ou une installation stéréo par exemple rapidement en fonction, pour plus de confort. Néanmoins, si ces appareils restent en mode veille durant la plus grande partie de la journée, cela entraîne une consommation de courant superflue. Une attention particulière doit être apportée à ces pertes de courant en dehors des temps d'utilisation, en général bien plus courts. Sans quoi certains appareils consommeront plus d'électricité en mode veille qu'en mode de fonctionnement normal.

Une réduction de l'usage du standby permettrait à elle seule d'économiser une énorme quantité de courant en Suisse – le potentiel d'économie théorique se situe autour de 700 gigawattheures par an. Cela correspond à la production annuelle d'électricité de la centrale hydraulique de Laufen-

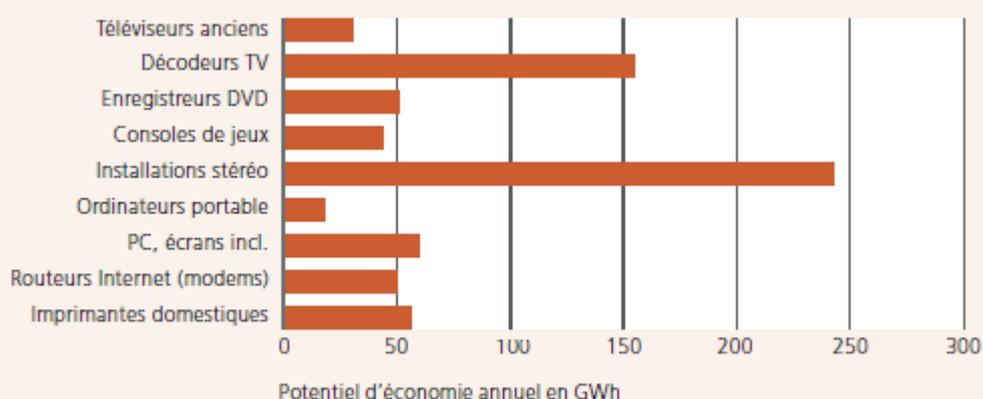
burg. Le graphique ci-dessous montre ce potentiel d'économie pour des appareils électroniques couramment utilisés dans les ménages.

Si, autrefois, la consommation en mode veille se chiffrait encore à plusieurs watts, aujourd'hui, en raison de dispositions légales, elle se situe entre 0,3 et 1 watt pour la plupart des appareils. Des valeurs plus élevées, comprises entre 3 à 8 watts, ne sont autorisées que pour les appareils capables de communiquer au sein d'un réseau câblé ou sans fil.

Tous les appareils qui disposent d'une alimentation externe consomment du courant tant que celle-ci est branchée sur le réseau électrique. Les alimentations ou chargeurs plus anciens, relativement lourds et encombrants, consomment entre 2 et 3 watts en mode veille.

De nombreux ménages utilisent encore des appareils âgés de dix ans et plus, qui consomment également une énorme quantité d'énergie en

Potentiel d'économie théorique en mode veille



Source: étude OFEN Stand-by-Verbrauch im Haushaltsbereich, Aktualisierte Bestandsaufnahme, Schlussbericht, 1^{er} juin 2015

mode veille. Le tableau ci-après indique la consommation moyenne en mode veille de différents appareils – anciens et nouveaux – ainsi que le coût de cette consommation superflue.

Si on prend l'exemple d'un appareil électronique qui consomme 10 watts pendant 22 heures en mode veille, cela représente une consommation annuelle d'environ 80 kWh, soit des coûts inutiles de 16 francs. Si d'autres appareils électroniques sont également en mode veille, la consommation standby du ménage peut facilement atteindre 300 kWh (soit CHF 60.–) par an.

✓ **Conseils d'économie**

- Pour les appareils qui peuvent être sans problème entièrement coupés du réseau, il existe des mesures simples pour réduire au minimum la consommation en mode veille. Le moyen le plus élégant est de brancher les appareils ou, mieux encore, des groupes entiers d'appareils sur des prises commandées.
- Dans les logements dépourvus de prises commandées, les blocs multiprises avec interrupteur constituent une bonne option. Tout comme les prises à minuterie programmables, à condition que leur consommation propre soit minimale.
- En ce qui concerne les appareils qui, pour des raisons fonctionnelles, ne peuvent pas être entièrement débranchés du réseau, la consommation en mode veille peut être réduite au minimum par une configuration optimale.
- Faites le «test manuel»: si un chargeur, un adaptateur secteur, un routeur, un décodeur, une console de jeux ou autre chauffe, c'est que l'appareil consomme encore – et inutilement – du courant.

Consommation maximale autorisée en mode veille pour appareils électroniques de divertissement et bureautiques

	Consommation en mode veille (watts)	Consommation annuelle en mode veille* (kWh)	Coûts annuels en mode veille par appareil** (CHF)
Appareils électroniques de divertissement et appareils bureautiques nouveaux	1	8	1.60
Appareils électroniques de divertissement et appareils bureautiques anciens	10	80	16.–
Ordinateurs	5	40	8.–
Appareils connectés, p. ex. routeurs, décodeurs TV, téléphones VoIP, récepteurs AV, imprimantes, etc.	8	64	12.80

* Hypothèse: 22 heures en mode veille par jour, 365 jours par an

** Hypothèse: coûts électriques 20 centimes par kilowattheure

Source SuisseEnergie

Les brochures sur l'efficacité énergétique peuvent être téléchargées sous : <https://www.suisseenergie.ch/>

LE CONSEIL GÉNÉRAL

DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

La séance du Conseil général du 2 avril 2020 a été reportée en raison de la crise sanitaire. **La Préfecture de la Sarine a autorisé la tenue des séances des 27-28 mai 2020** à la salle communale de Farvagny-le-Grand, dans le strict respect des mesures préventives nécessaires.

Dans ses séances des 27-28 mai 2020, le Conseil général a :

- Approuvé les comptes 2019 de la commune de Gibloux.
- Approuvé les comptes 2019 du Home médicalisé du Gibloux.
- Projet de construction d'un immeuble d'appartements protégés à Farvagny :
 - Approuvé la création d'une fondation appelée « Fondation Pra Bastian ».
 - Approuvé la cession du droit de construire à la fondation sous la forme d'une surface de plancher de 814 m², propriété de la commune sur le PAD Pra Bastian.
 - Approuvé la prise en charge de la moitié des frais d'équipement du terrain.
 - Approuvé la prise en charge de la moitié du capital initial de la fondation.
- Projet de réalisation de vestiaires au terrain de football de Rossens :
 - Approuvé le budget d'investissement - décision spéciale - construction de vestiaires et de leurs locaux annexes.
 - Approuvé le cautionnement en faveur du FC Bas-Gibloux pour la réalisation d'une buvette.
 - Approuvé la délégation de compétence au Conseil communal pour conclure un contrat de droit de superficie.
- Approuvé la décision spéciale d'investissement : Rossens – crédit d'étude pour l'extension de l'école de Rossens.
- Décidé du renvoi de l'objet : Adoption des statuts de la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN).
- Pris acte de la réponse du Conseil communal à la proposition de M. Didier Gobet, Farvagny, à titre personnel, demandant de prendre les mesures responsables au niveau des transports.
- Accepté la proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel, concernant le règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens.
- Refusé la proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel, demandant au Conseil communal la préparation d'un dossier de projet de terrain synthétique de football sis sur la commune de Gibloux.
- Accepté la proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de MM Julien Gremaud, Serge Roubaty, Florian Berset et Mmes Catherine Perritaz, Danielle Baechler, Catherine Ducrest, concernant la création d'un « Prix pour l'environnement ».
- Accepté la création d'une « Commission sondage » composée de cinq membres.
- Elu Mme Yasmine Macheret (Vuisternens-en-Ogoz), M. Léo Bulliard (Farvagny), M. Florian Clerc (Corpataux-Magnedens), M. Daniel Charrière (Le Glèbe) et Mme Catherine Ducrest (Rossens) en qualité de membres de la Commission sondage.
- Elu M. Julien Gremaud, du cercle de Farvagny, à la présidence du Conseil général.
- Elu Mme Sophie Tritten, du cercle de Vuisternens-en-Ogoz, à la vice-présidence du Conseil général.

Dates des prochaines séances :

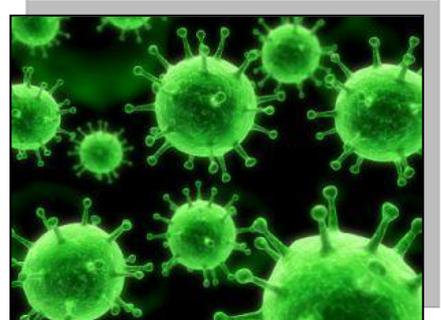
- Mardi 6 octobre 2020
- Lundi 30 novembre 2020 et mardi 1er décembre 2020

INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

MESURES COMMUNALES EN LIEN AVEC LE CORONAVIRUS

A la suite des directives émises par la Confédération et le Canton de Fribourg depuis le vendredi 13 mars 2020, la commune de Gibloux a été contrainte de mettre en place toute une série de mesures.

Celles-ci ont évolué, jour après jour, en fonction de la situation sanitaire. Ci-après, lesdites mesures ainsi que l'état actuel de la situation.



Entraide solidaire

Les Sociétés de jeunesse de notre commune se sont unies à l'Association Gibloux Solidaire pour venir en aide à la population durant cette période de crise sanitaire. Ensemble, elles ont mis sur pied une centrale de coordination des demandes d'actions solidaires. Cette initiative, soutenue et encadrée par la commune de Gibloux, a permis de s'assurer qu'aucune personne isolée ne reste dans le besoin et de venir en aide à bon nombre de citoyens (courses, petite déchetterie, écoute téléphonique pour rompre la solitude).

En phase de déconfinement, les demandes sont moins fréquentes mais les personnes ayant besoin d'aide peuvent continuer à appeler le numéro de la centrale de coordination : 079 370 15 60.

Le Conseil communal tient à remercier, pour leur engagement sans faille durant cette période difficile, Gibloux Solidaire et sa Présidente Mme Catherine Perritaz, les Sociétés de jeunesse et les bénévoles qui se sont mis à disposition pour contacter les personnes isolées, les Samaritains, sans oublier le personnel communal qui s'est également impliqué dans cette action. Sa reconnaissance va également à l'ORCOC et plus particulièrement à son chef, M. Alain Broillet, pour la supervision du projet d'entraide. Il tient encore à relever et saluer l'engagement des pompiers qui ont apporté leur aide au Service des ambulances.

Administration communale et autres services communaux

Du 19 mars au 22 mai 2020, les guichets communaux ont été fermés et n'étaient accessibles que sur rendez-vous. Les divers services communaux sont toutefois restés atteignables par téléphone aux heures habituelles ou par courriel. Dans la mesure du possible, les prestations ont été délivrées à distance. Seules les rencontres indispensables ont eu lieu sur rendez-vous.

Un plan de continuité a été mis en place afin de renforcer la protection autour de l'administration tout en assurant le bon fonctionnement des services et secteurs malgré la présence réduite du personnel communal dans les bâtiments.

Depuis le lundi 25 mai 2020, les guichets communaux sont à nouveau ouverts selon les horaires habituels.

Les personnes sont reçues, une à une, dans le respect des consignes de sécurité. Une information relative aux mesures préventives mises en place est délivrée à l'entrée des locaux et l'accès au bâtiment de l'administration est régulé par le biais de l'écran d'accueil se trouvant dans l'entrée. L'attente se fait à l'extérieur. **Toutefois, les prestations à distance restent privilégiées dans la mesure du possible.**

Nous invitons chaque citoyen ou citoyenne à favoriser les contacts par courriel ou téléphone. Les numéros ainsi que les adresses des services communaux sont disponibles sur notre site internet et en fin de journal.

Contrôle de l'habitant

Un maximum de prestations peuvent être délivrées à distance. Les informations y relatives se trouvent sur notre site internet et en page 28 de ce journal.

Cartes journalières CFF

Les acquéreurs d'une carte journalière CFF émanant de notre commune et qui n'ont pas pu l'utiliser en raison du conseil de restriction de voyage ont pu requérir le remboursement de leur titre de transport.

Tenant compte des phases du déconfinement, l'offre ordinaire a été reprise sur l'ensemble du réseau des transports publics dès le 8 juin 2020.

Aussi, à partir du 25 mai 2020, les cartes journalières non utilisées et datées jusqu'au 30 juin 2020 uniquement sont remboursées par la commune, sous réserve d'une restitution de la carte avant le jour de sa validité.

Mises à l'enquête

Nous vous conseillons vivement de prendre rendez-vous pour permettre une consultation des dossiers de mise à l'enquête dans les meilleures conditions.

Déchetteries communales

Les déchetteries communales sont restées ouvertes selon les horaires habituels avec mise en place des mesures préventives et de régulation du nombre de personnes sur les sites. Cette mesure est maintenue jusqu'à nouvel avis avec assouplissement possible. Nous vous remercions de vous référer aux instructions affichées à l'entrée des déchetteries.

Ecoles obligatoires (écoles primaires et CO) et accueils extrascolaires (AES)

Sur décision du Conseil d'Etat, l'enseignement présentiel a été suspendu dès le lundi 16 mars 2020. L'enseignement s'est poursuivi à distance. Durant cette période, seuls les enfants de parents dont le travail est essentiel au bon fonctionnement de la société ont été pris en charge par les enseignants et l'accueil extrascolaire (AES), soit 15 enfants accueillis à l'école et 11 enfants à l'AES. L'ensemble des AES a également été fermé dès le 16 mars 2020 (sauf pour les enfants précités).

Cette situation ayant de lourdes conséquences pour les familles, la commune a lancé un appel à la population afin de leur proposer des solutions de garde pour les enfants. Nombreux sont les citoyens qui ont répondu à cet appel et le Conseil communal tient à les remercier sincèrement pour leur aide.

Le 11 mai 2020, l'école a repris de manière présentielle par demi-classe. Les services auxiliaires et l'AES ont également repris à cette même date. Le 25 mai 2020, l'école ainsi que les cours de sport et les activités créatrices ont repris de manière ordinaire.

Les élèves du cycle d'orientation ont retrouvé leur classe le 2 juin 2020, de manière ordinaire.

Ecoles maternelles

Les écoles maternelles la Chrysalide à Rossens et La Maison des Petits à Villarod ont été fermées depuis le 16 mars 2020.

Ces établissements sont rouverts depuis le 11 mai 2020 selon des horaires parfois adaptés à la situation actuelle et avec mise en place des mesures préventives nécessaires.

Bibliothèque régionale

Les bibliothèques de Farvagny-le-Grand et de Rossens ont été fermées depuis le 16 mars 2020. Dès le mois de mai, un service de prêt en ligne a été proposé (réservation sur catalogue) avec retrait des livres durant les heures d'ouverture.

Ces structures sont rouvertes au public depuis le 25 mai 2020 selon les horaires habituels. Les usagers sont invités à se conformer aux mesures préventives mises en place.

Ludothèque du Gibloux

La Ludothèque du Gibloux, située à Vuisternens-en-Ogoz, a été fermée dès le 16 mars 2020. Elle est rouverte au public depuis le 11 mai 2020 selon les horaires habituels. Les usagers sont invités à se conformer aux mesures préventives mises en place.

Infrastructures communales liées à la culture, au sport et aux loisirs

Une fermeture intégrale des infrastructures communales a été décrétée à partir du 16 mars 2020. Cela englobe les salles polyvalentes, salles de sport, locaux de répétition ou de cours, locaux de jeunesse et pavillons en location. Les locations encaissées préalablement ont été restituées aux utilisateurs. Les infrastructures extérieures ainsi que les places de jeux ont également été fermées, ceci afin de respecter l'interdiction de rassemblement.

Depuis le 11 mai 2020, les infrastructures extérieures ainsi que les places de jeux communales sont rouvertes, sous la responsabilité des utilisateurs qui ont l'obligation de se conformer aux mesures de limitation de rassemblement et de sécurité en vigueur, dûment affichées.

Dès le 18 mai 2020, les organisations culturelles et sportives qui présentent un concept de protection des personnes pour leur activité hebdomadaire, avec désignation d'un responsable de l'autocontrôle, reçoivent l'autorisation d'utiliser les locaux, sous certaines conditions. Ces ouvertures particulières impliquent la mise en place de mesures spéciales de désinfection journalière.

Midnight Gibloux et Fritime Gibloux

Ces projets ont été suspendus jusqu'à nouvel avis et ne reprendront pas avant l'automne 2020 au plus tôt, sous réserve des directives des autorités supérieures.

Manifestations publiques

Toutes les manifestations publiques ont été annulées jusqu'à nouvel avis, la Confédération ayant interdit tout rassemblement privé ou public. A cet effet, les organisateurs doivent se conformer aux directives de la Préfecture.

Séance du Conseil général

La séance du Conseil général du 2 avril 2020 a été reportée. La Préfecture a autorisé la tenue des séances des 27-28 mai à la salle communale de Farvagny-le-Grand avec les mesures préventives nécessaires.

Home du Gibloux

Conformément aux directives de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), le Home du Gibloux est resté fermé à toute personne extérieure, y compris la famille proche, depuis le 16 mars 2020.

Dès le 9 mai 2020, les visites des familles aux résidents du Home du Gibloux sont à nouveau autorisées, selon les mesures de restrictions du nombre de personnes et les règles d'hygiène en vigueur.

Appel à la prudence

Même si nous sommes en période de déconfinement, le virus n'a pas disparu et la prudence s'impose. Nous vous demandons de vous conformer aux mesures préventives en vigueur.

En cas de doute ou de symptôme et pour toute question, la hotline Coronavirus du Canton est à votre disposition au 084 026 1700 (24/24). Il est également possible de passer un test de dépistage en ligne via le site www.coronacheck.ch. D'autres informations sont disponibles sur les sites www.admin.ch et www.fr.ch.



FERMETURE D'ÉTÉ

Tous les services de l'administration communale seront fermés pour les vacances d'été la semaine du

lundi 3 août 2020
au vendredi 7 août 2020

Durant cette période, le numéro 026 552 59 99 sera à votre disposition **en cas d'urgence uniquement** (heures de bureau).

Pour les cartes d'identité, vous voudrez bien contacter le Service de la population et des migrants SPoMi, Route d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot, tél. 026 305 14 92 ou passer commande en ligne sur www.passeportsuisse.ch.



TRAVAUX D'ÉTÉ

Le planning pour les travaux d'été 2020 est complet. Tenant compte de la situation Covid-19, des mesures seront prises afin d'assurer la sécurité des jeunes.

Les jeunes, dès 16 ans révolus, intéressés à effectuer des travaux durant **l'été 2021** (secteur des bâtiments, secteur de l'édilité, secteur de l'eau et service des forêts) sont priés de s'adresser, dans les plus brefs délais, à l'administration communale, secteur ressources humaines, Mme Nadia Galley (secteur.rh@commune-gibloux.ch).

Lors de votre annonce, merci de mentionner vos semaines disponibles.



FÊTE NATIONALE – ANNULATION DE LA MANIFESTATION



La manifestation de la fête nationale, qui devait avoir lieu dans le cadre du 30^{ème} anniversaire de la fusion du FC Farvagny-Ogoz, le 1^{er} août 2020 sur le site du centre sportif de Farvagny-le-Grand, n'aura pas lieu cette année.

En effet, tenant compte des restrictions liées à la crise sanitaire, notamment l'interdiction des rassemblements de plus de 300 personnes, ainsi que de l'incertitude en lien avec les mesures d'assouplissement, **les autorités communales ainsi que les organisateurs ont décidé, d'un commun accord, d'annuler la manifestation.**

Nous vous remercions de votre compréhension.



CONTRÔLE DES HABITANTS

Nous vous informons, ci-dessous, des prestations pour lesquelles un passage auprès du guichet de l'administration communale est absolument nécessaire et celles qui peuvent se régler à distance.

Les démarches suivantes nécessitent un passage à l'administration communale avec un document d'identité :

- Arrivée dans la commune
- Demande d'attestations diverses
- Contre-signature par la commune de divers documents originaux

Quant aux démarches ci-après, un contact par téléphone au 026 552 59 03 ou par courriel à l'adresse habitant@commune-gibloux.ch suffit pour obtenir les informations nécessaires :

- Réservation et acquisition de cartes journalières
- Démarches liées au départ de la commune (formulaire également disponible sur le site internet)
- Démarches liées au déménagement à l'intérieur de la commune de Gibloux (formulaire également disponible sur le site internet)
- Toutes autres questions relatives au contrôle de l'habitant

Mesures mises en place afin d'assurer un accès au guichet de l'administration en toute sécurité :



BIBLIOTHÈQUE DU GIBLOUX

Vous trouverez désormais toutes les informations concernant les bibliothèques de Farvagny-le-Grand et Rossens sur le nouveau site www.biblio-gibloux.ch.

Horaire habituel

FARVAGNY

Lundi – Mardi – Jeudi	15h00 - 18h00
Mercredi	15h00 - 19h00
Samedi	09h00 - 12h00

ROSSENS

Mardi	15h30 - 18h30
Vendredi	15h00 - 18h00

Vacances scolaires

FARVAGNY : ouvert chaque

Mercredi	15h00 - 19h00
Samedi	09h00 - 12h00

026 411 16 20

farvagny@biblio-gibloux.ch

ROSSENS : ouvert les

Mardi 14 et 28 juillet	15h30 - 18h30
Mardi 18 août	15h30 - 18h30

026 411 33 13

rossens@biblio-gibloux.ch

Durant cette période, chaque abonné peut emprunter 20 ouvrages
et, sur demande, les garder jusqu'à la rentrée



Fermeture estivale du 31 juillet au 16 août 2020
Reprise de l'horaire habituel le 17 août 2020

LUDOTHÈQUE DU GIBLOUX

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi :	15h30 – 17h30
2 ^{ème} mercredi du mois	15h30 – 17h30 (nouveau)
Vendredi :	15h30 – 17h30
1 ^{er} samedi du mois :	09h00 – 11h00

La ludothèque est fermée durant les vacances scolaires.



LUDOTHEQUE



DU GIBLOUX

Adresse :

Route de la Pépinière 20
1696 Vuisternens-en-Ogoz

Téléphone : 026 411 17 81
Durant les heures d'ouverture

www.ludo-gibloux.ch - Facebook



Les citoyens(nes) de la Commune de Gubloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

Ordre de facturation : N° :	
No comptable : 810.435.55	
Bulletin de commande à adresser à : (pour tous renseignements 079/413.55.40) rene.bovigny@commune-gubloux.ch	M. René Bovigny Forestier de triage 1696 Vuistemens-en-Ogoz
Nom et prénom : (laisser blanc)
Rue : NO
Localité
Téléphone

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

Assortiments	Prix et quantité par stère TVA incluse						Montant total
	Longueur	Quantité	Bois vert	Quantité	Bois sec ¹		
Bois de feu feuillus en quartier	1 m		75.00	--	--	F	
	1 m		90.00		115.00	D	
	50 cm		110.00		135.00	D	
	33 cm		115.00		145.00	D	
	25 cm				155.00	D	
Bois de feu feuillus long	4 – 6 m		43.00	--	--	F	
Bois de feu résineux en quartier	1 m		50.00	--	--	F	
	1 m		70.00		85.00	D	
	50 cm		85.00		100.00	D	
	33 cm		95.00		115.00	D	
Bois de feu résineux long et rond	1 à 6 m		35.00	--	--	F	
Copeaux de bois (selon disponibilités)	m ³		25.00	--	--	F	
Copeaux d'écorce (selon disponibilités)	m ³		25.00	--	--	F	
Copeaux de chauffage vert	min. 30 m ³		40.65	--	--	D	
Copeaux de chauffage sec	min. 30 m ³		47.75			D	
Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuistemens-en-Ogoz					10.00/carton	F	Au centre
Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise							
Total							

Bois sec ¹ : en stock limité
 F : pris en forêt
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'APRG

L'Association des Parents de la Région de Gibloux (APRG) a été fondée en 2001. Elle représente les parents d'enfants scolarisés pour toute la période obligatoire (école enfantine, primaire et cycle d'orientation). Elle se définit comme un soutien aux familles et se veut un lien dynamique entre les divers partenaires de l'éducation et de la formation. Elle est membre de la FAPEF (Fédération des Associations de Parents du canton de Fribourg).

Parcourez le site internet de l'APRG www.aprg.ch, vous y découvrirez les activités, cours ainsi que de nombreuses informations utiles en lien avec l'éducation. N'hésitez pas, soyez curieux et devenez membre vous aussi !

Activités

- Devoirs surveillés
- Comment aider mon enfant à apprendre ?
- Bouge et apprends, atelier parents-enfants
- Boxe éducative
- Autodéfense filles
- Parent'aise Portfolio pour adulte



LA MAISON DES PETITS À VILLARLOD

La Maison des Petits à Villarlod

Inscriptions 2020/2021 ouvertes



Une école pour grandir...

L'école maternelle permet le développement de votre enfant grâce à des activités manuelles, musicales, rythmiques, motrices, etc...

N'hésitez pas à vous renseigner sur notre site internet www.vuisternens-en-ogoz.ch/maisondespetits, par mail, mdp@vuisternens-en-ogoz.ch ou par téléphone au [079/449.25.67](tel:0794492567)

Contrôle des champignons



De début **AOUT** à fin **OCTOBRE**
M. Georges Steiner effectuera le contrôle
des champignons à :

VUISTERNENS-EN-OGOZ

Chez Dany à la route de Bulle 15

**le mercredi et le dimanche
de 18h00 à 19h00**

Tous les autres jours, M. Steiner est disponible dès
17h00 à son domicile à la Rue des Moines,
à Romont au 079 / 654 15 21.

Le contrôle est gratuit pour les habitants de la commune
de Gibloux. **Celui-ci se déroulera selon les mesures de
protection recommandées par le Conseil fédéral.**

Organisation

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE
VUISTERNENS-EN-OGOZ**



Chaperon Rouge – Garde d’enfants pour les familles éprouvées par la crise sanitaire

Cette période de confinement a été un stress, voire même une épreuve pour les parents de petits enfants : gestion des devoirs et des activités quotidiennes, limitation dans les activités extérieures ou dans les activités de loisirs, espace de vie parfois restreint, augmentation des tâches ménagères, tensions familiales, gestion simultanée du télétravail et de la garde des enfants, soucis financiers, préoccupations liées à la santé.

Même si la situation va changer avec la réouverture des écoles et des accueils extrascolaires, certains parents auront encore besoin d’aide et d’un peu de répit.

Le Chaperon Rouge offre donc quelques heures de pause (au minimum une journée) aux familles particulièrement éprouvées par la crise sanitaire en gardant leurs enfants à domicile à un tarif préférentiel.

Cette intervention se fait en respectant les consignes de protection et d’hygiène.

en bas âge, le télétravail et la situation de stress actuelle?



Avant de craquer, appelez-nous !

En cette période de crise, **le Chaperon Rouge** peut vous proposer une pause en vous offrant quelques heures de garde d’enfants à domicile par une garde formée et expérimentée à un tarif préférentiel

Renseignements :
026 347 39 49 du 7h30 à 11h30

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz 
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch

Adresses et horaires des services

Administration communale

Route de Fribourg 5

Case postale 70

1726 Farvagny

F 026 552 59 01

Service/Secteur

Secrétariat général

administration@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 02

Contrôle de l'habitant

habitant@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 03

Administration scolaire et extrascolaire

admin.scolaire@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 04

Service des finances

finances@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 05

Service technique

technique@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 06

Police des constructions

constructions@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 07

Permanence technique

079 545 96 99

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30-11h30 15h00-19h00

Mardi fermé 14h00-17h00

Mercredi 8h30-11h30 14h00-17h00

Jeudi 8h30-11h30 14h00-17h00

Vendredi 8h30-11h30 14h00-16h00

Veille de fête

jusqu'à 16h00

Service des forêts

Route de la Pépinière 20

1696 Vuisternens-en-Ogoz

forets@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 08

M 079 413 55 40

Service social du Gibloux

Route du Jordil 10

1728 Rossens

service.social@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 60

F 026 552 59 61

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30-11h30 14h00-16h30

Mardi 8h30-11h30 14h00-16h30

Mercredi 8h30-11h30 fermé

Jeudi 8h30-11h30 14h00-16h30

Vendredi 8h30-11h30 fermé

Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jordil 10

1728 Rossens

Adresse postale:

Case postale 62, 1726 Farvagny

service.curatelles@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 63

Horaires d'ouverture

Lundi 8h15-11h30 13h30-17h00

Mardi 8h15-11h30 13h30-17h00

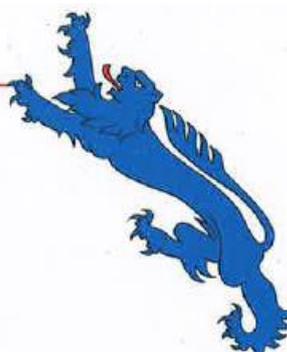
Mercredi 8h15-11h30 fermé

Jeudi 8h15-11h30 13h30-17h00

Vendredi 8h15-11h30 fermé

Permanence téléphonique tous les matins
de 8h15 à 11h30

Impression: Canisius SA, Fribourg
Imprimé sur du papier 100% recyclé



printed in
switzerland